

COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES

La branche ferroviaire arrive à un tournant majeur de son histoire, les premiers transferts de personnels dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services publics ferroviaires de voyageurs étant annoncés. Dans ce calendrier, **l'UTP continue à s'engager pour la construction d'un cadre social commun de haut niveau**, véritable socle pour l'édification des politiques sociales de chaque entreprise de la branche.

Après plus de deux ans de négociation, l'accord de branche du 7 janvier 2020 relatif au volet « Classifications et rémunérations » de la branche ferroviaire conclu entre l'UTP, l'UNSA et la CFDT, a été invalidé suite aux oppositions des fédérations CGT, SUD-Rail et FO. L'UTP regrette cette décision. Pour autant, l'engagement de l'UTP dans la négociation ne faiblira pas. Il s'agit, en effet, d'un enjeu essentiel pour la branche que de construire un cadre commun moderne, porteur de droits nouveaux pour les salariés et permettant à chaque entreprise de développer son propre modèle social en fonction de ses caractéristiques, de ses activités (voyageurs, fret, gestionnaires d'infrastructures) et des spécificités des territoires desservis.

Formation des salariés : un cadre à renforcer

En 2019, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de renforcer le dispositif-cadre de formation des salariés. La création de certifications, le développement de l'apprentissage, des dispositifs de promotion et de reconversion (PRO A) et la participation active au lancement de l'OPCO Mobilités ont fortement mobilisé

les entreprises, toujours avec l'objectif de développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche ferroviaire.

Dialogue social : des moyens consolidés

La branche ferroviaire s'est dotée de nouveaux moyens pour renforcer le dialogue social grâce à deux accords conclus le 10 juillet 2019. Outre la mise en place de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI), la branche a activé son Observatoire paritaire de la négociation collective. Cette instance est notamment chargée de réaliser un rapport annuel présentant un bilan de la négociation collective au sein de la branche et un bilan de l'action menée en termes d'égalité professionnelle. Par ces accords, l'UTP et les partenaires sociaux signataires ont souhaité marquer l'importance d'un dialogue social de qualité au sein de la branche et promouvoir la place centrale de la négociation collective dans la branche et dans les entreprises.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

ARRIVA (DB)
Jean-Yves Lhomme

COLAS RAIL
Cécile de Carvalho

EURO CARGO RAIL (DB)
Thierry Huchet,
Cathy Pasquine

EUROPORTE (GETLINK)
Virginie Dufresnoy

EUROSTAR
Anne-Sophie Renault

KEOLIS
Jacques Damas,
Bruno Danet

LISEA
Nargarajen Soobrayen

RATP
Caroline Chevalier,
Céline Marquis

RATP DEV
Lætitia Besson,
Jean-Louis Onnis

RTT PACA
Nathalie Barbé,
Vincent Guillaume

SÉCURAIL
Philippe François

SNCF
Magali Alexandre,
François Nogué
(président de la Commission)

SNCF MOBILITÉS
Cécile Gourdon,
Béatrice Lafaurie

SNCF RÉSEAU
Georges Ichkhanian

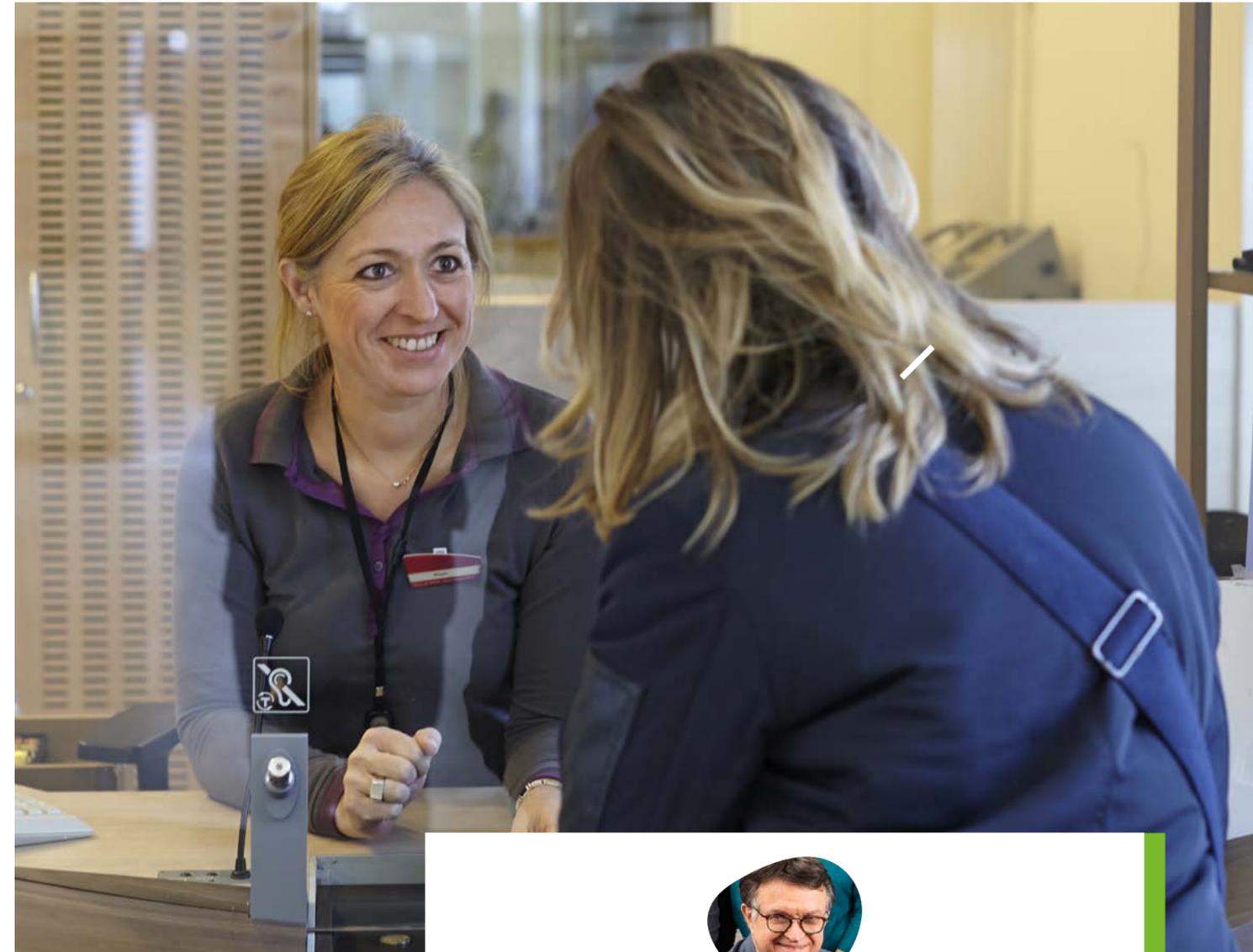
THALYS
Caroline Dupé,
Béatrice Hector Raugel

THELLO
Béatrice de Saint-André

TRANSDEV
Farès Goucha, Benoît Juéry, Loïc Lanne,
Clément de Villepin
(vice-président de la Commission)

UTP
Claude Faucher, Ahlam Karam, Alice Laffaille,
Jean Lagrange, Justine Lassansaa, Soazig Sarazain

VFLI
Yazid Oultaf



FRANÇOIS NOGUÉ
Président de la commission Affaires sociales ferroviaires
Directeur des Ressources humaines, groupe SNCF

« La branche ferroviaire vit un tournant social »

Où en est la négociation de la convention collective nationale de la branche ferroviaire ?

Malgré l'invalidation du volet « Classifications et rémunérations », l'UTP veut poursuivre la construction de la convention collective, engagée depuis plus de six ans. La branche ferroviaire vit un tournant social. La convention collective est un texte fondamental qui offre une assise commune et concrète à toutes les entreprises pour bâtir leurs politiques sociales. En 2020, nous allons continuer nos travaux sur la prévoyance, un nouveau volet très important. Le socle de garanties sociales offertes par la branche sera amené à s'élargir. Nous voulons construire progressivement un cadre commun de haut niveau.

L'année 2020 sera-t-elle ponctuée par d'autres rendez-vous importants ?

En parallèle des premiers appels d'offres émis dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, la question des garanties sociales des salariés transférés sera aussi à l'ordre du jour. Cette négociation aborde des sujets complexes qui nécessitent un travail paritaire approfondi, en lien avec les services de l'État. Ce sera l'occasion de décliner nos engagements sur ce sujet, notamment concernant le logement ou les facilités de circulation des salariés transférés. La branche poursuit, par ailleurs, son travail de structuration en matière de formation professionnelle, par exemple sur la création de certifications adaptées.